

3006842



Le - 6 AOUT 2010
Dépôt N° 94 B 164

ITGA

**Société Anonyme au capital de 168 420,53 euros
3 rue Armand Herpin Lacroix - 35000 RENNES
394 082 697 RCS RENNES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2009**

L'an 2009,
Le 15 juillet,
A 16 heures,

Les actionnaires de la société ITGA, société anonyme au capital de 168 420,53 euros, dont le siège est 3 rue Armand Herpin Lacroix à RENNES (3500), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société CARSO, au 321 avenue Jean Jaurès à LYON (69007), sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno SCHNEPP, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier PEREZ, membre représentant le plus grand nombre de voix à l'exception des sociétés CARSO et ALGADE, et acceptant cette fonction, est désigné comme scrutateur.

La Société anonyme KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par Madame Pascale GUILLON, dûment convoquée, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 4 des actionnaires possédant 11.047 actions sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

M P

ORDRE DU JOUR

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur la société CARSO, société par actions simplifiée au capital de 944.818,02 € dont le siège social est situé 321 avenue Jean Jaurès à LYON (69007), représentée par Sandra GORACZKA, en remplacement de Monsieur Paul CHAMBON, administrateur démissionnaire.

En conséquence, la société CARSO exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en juin 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société CARSO, représentée par Sandra GORACZKA, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

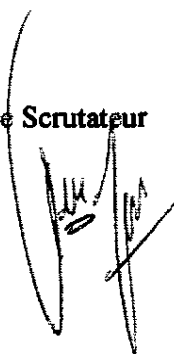
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Scrutateur



Le Président

